

214C1623
FR0000072910-OP017-E01

5 août 2014

Résultat de l'offre publique d'échange visant les actions de la société.

GROUPE STERIA SCA

(Euronext Paris)

- 1- Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 août 2014, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'échange initiée par Sopra Group visant les actions de la société GROUPE STERIA SCA, elle a reçu en dépôt 26 447 605 actions GROUPE STERIA SCA.

Au total, Sopra Group est susceptible de détenir 26 447 605 actions GROUPE STERIA SCA représentant autant de droits de vote, soit 79,69% du capital et au moins 69,52% des droits de vote de la société¹.

La condition minimale fixée par l'initiateur – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'au moins **60% du capital et des droits de vote de la société sur une base totalement diluée** – est satisfaite². **L'offre a donc une suite positive.**

- 2- Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre ainsi que les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles Sopra Group sur Euronext Paris³.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément à l'article 232-4 du règlement général.

¹ Sur la base d'un capital composé de 33 186 499 actions représentant au plus 38 041 743 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Il est précisé que le FCPE Groupe Steriactions, dont la société de gestion est Amundi, a apporté à l'offre la totalité des actions GROUPE STERIA SCA qu'il détenait au lieu de procéder à un apport en nature de ses titres au profit de Sopra Group comme prévu par le contrat d'apport conclu entre Sopra Group et le FCPE Groupe Steriactions en date du 10 juin 2014 (cf. D&I 214C1174 du 24 juin 2014).

³ Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire de Sopra Group, qui s'est tenue le 27 juin 2014, a approuvé la résolution autorisant le conseil d'administration de Sopra Group, avec faculté de subdélégation, à émettre des actions Sopra Group pour rémunérer les titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société.